AMÉNAGEMENT & VOIRIE

Limoges Métropole reprend la gestion du c

Depuis le 1er janvier 2024, Limoges Métropole a repris la compétence relative au crématorium et, de complète du crématorium situé au Cavou à Landouge et de son site cinéraire. L'ensemble des effect Ville de Limoges à la Communauté urbaine.

Publié le 2 Janvier 2024

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, est venue modifier en profondeur la compétence relative aux cimetières, sites cinéraires et crématoriums. Aussi, depuis l'entrée en vigueur de cette loi, les communautés urbaines sont compétentes pour la création, la gestion, l'extension et la translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt communautaire ainsi que la création, la gestion et l'extension des crématoriums.

Le 1er janvier 2024, l'unique crématorium du territoire, construit en 1989 et situé au lieudit Le Cavou, à Landouge, devient donc propriété de Limoge s Métropole, en plus de son site cinéraire attenant. Ceux-ci, qui relevaient jusqu'alors de la Ville de Limoges, continueront à être exploités en régie grâce à la même équipe de 7 agents, également transférée à la Communauté urbaine. **Ces agents seront rattachés à la nouvelle direction du crématorium créé e à Limoges Métropole.** Le budget alloué pour le fonctionnement de l'équipement avoisine 1 M€ en 2024. Près de 200 000 € d'investissements sont égale ment programmés.

Un site d'intérêt communautaire

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, le crématorium dispose d'une **salle de cérémonie,** confessionnelle ou non, d'un **salon de condoléanc es** et d'une **salle pour la remise des urnes aux familles**. Le site cinéraire adjacent est composé d'un **jardin du souvenir** sur lequel les cendres des défunts peuvent être dispersées, d'un espace avec un **monument dédié au deuil périnatal** et d'un **columbarium de 1 500 cases** permettant aux familles de dépos er les urnes.

L'ensemble de ce site cinéraire est également transféré à Limoges Métropole, qui a acté le fait que celui-ci relevait par nature d'un intérêt communautaire a u regard de l'origine des défunts de l'ensemble du territoire de l'intercommunalité. **Les autres sites cinéraires et l'ensemble des cimetières, situés sur le t erritoire des 20 communes de Limoges Métropole,** demeurent des équipements de proximité ayant vocation à être **gérés au niveau communal,** ceci afi n d'accueillir dans les meilleures conditions les familles des défunts.

Pour contacter l'équipe du crématorium : 05 55 01 96 03 (du lundi au vendredi)